

1498 (25 FÉVRIER).

Pierre le Coq, demeurant à Paris, s'est opposé et oppose à ce que aucun ne soit receu en l'office de tailleur de la monnoie de Chaallons en Champagne jusques à ce qu'il ait sur ce esté oy.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, 7.)